



Anderlecht, le 24 mars 2020.

Messieurs les Conseillers communaux  
G. VAN GOIDSENHOVEN et  
G. BORDONARO.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR  
Secrétariat communal  
M. Vermeulen  
02/558.08.11  
secretairecommunal@anderlecht.brussels

Messieurs les Conseillers,

Vos interpellations ont retenu notre meilleure attention. Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse :

- par respect pour les mesures de protection de la vie privée, le Collège ne communique pas sur les cas de COVID19 au sein de son personnel ;
- une cellule COVID a été mise en place et se réunit quotidiennement pour analyser la situation et prendre les mesures qui s'imposent au jour le jour ;
- toute une série de services ont vu en effet leurs missions mises en suspens suite aux décisions prises par les autorités fédérales et régionales. Rappelons ici que la commune remplit des missions de service public et qu'il est important de pouvoir en garantir la continuité ;
- c'est ainsi qu'un plan de continuité de l'administration a été préparé par le comité de direction, identifiant ainsi un peu plus de 110 missions cruciales sur les 530 processus que compte notre administration communale. À chaque mission est affectée un effectif minimum et des « backups » ont été prévus. Un monitoring quotidien permet de mesurer l'absentéisme au sein des services en vue de les renforcer en cas de pénurie ;
- nous avons approché les 50 % d'absentéisme au sein du personnel communal avec des variations selon certains services ;
- afin d'éviter la propagation du virus et de limiter les déplacements du personnel, nous avons décidé de maximiser le télétravail tant que c'est possible, les personnes en télétravail restent en contact permanent avec leur N+1 et lui transmettent un rapport sur les tâches effectuées au domicile. Ces personnes sont joignables normalement via leur adresse e-mail et pour certains une déviation de la ligne téléphonique a été instaurée. Pour les services qui ont dû être suspendus, les

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

personnes sont dispensées de service avec maintien du salaire mais restent appelables à tout moment en fonction de l'évolution de la situation ;

- concernant le personnel dont la présence est indispensable sur le lieu de travail, une communication concernant les mesures prophylactiques à respecter et validée par notre médecin du centre de santé est rappelée quotidiennement, les mesures de distanciation sociale sont scrupuleusement appliquées, un logiciel de vidéoconférence a été installé pour favoriser les réunions virtuelles, le personnel d'entretien désinfecte les poignées de portes des bureaux plusieurs fois par jour, etc.
- au niveau des services de la démographie, afin de protéger au mieux et notre personnel et les citoyens, il est demandé de ne se déplacer à l'administration qu'en cas d'absolue nécessité, l'antenne Place de la Vaillance a été fermée, les cas urgents sont traités sur rendez-vous au service de la population, demandes via mail ou téléphone ;
- en ce qui concerne le CPAS, le personnel a été soumis aux mêmes règles que le personnel communal, la continuité des paiements des revenus d'intégration est assurée, tout comme l'aide d'urgence et la délivrance de cartes santé et une série de numéros verts a été mise en place pour répondre aux questions des bénéficiaires ;
- le personnel de la propreté s'est vu octroyer un horaire de type « tournant » pour limiter sa présence sur le terrain, des dispositions ont été prises afin d'éviter leur rassemblement, tous ont des équipements de protection valables avec des consignes d'entretien régulières et leur transport a été adapté pour éviter les contacts rapprochés ;
- Une ligne a été mise à disposition afin de soutenir les personnes fragiles, isolées, ou en confinement (02/559.71.01) et des équipes conjointes de l'administration communale et du CPAS répondent et assurent le suivi social. Un toutes-boîtes (47.000 exemplaires) a aussi été distribué par nos gardiens de la paix, vous en trouverez un exemplaire en annexe ;
- les gardiens de la paix sont présents sur le terrain et à l'écoute du citoyen 7 jours/7, sensibilisant les habitants au respect des consignes ordonnées par le fédéral, informant les citoyens de la continuité des services communaux et continuant leurs autres missions ;
- Au niveau du service Affaires sociales : nos quatre assistantes sociales sont à l'écoute des Anderlechtois et traitent les demandes d'aide à distance du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 15h30. En plus des demandes « habituelles », le service social reçoit des demandes liées au contexte de l'épidémie, notamment des demandes de personnes isolées maintenues à domicile qui ont besoin de courses d'alimentation ou de médicaments. Les différentes demandes sont traitées en collaboration étroite avec le CPAS, le service de transport social et tout autre partenaire utile, public ou privé. Par ailleurs, les assistantes sociales contactent proactivement les personnes identifiées par le service comme isolées et fragilisées afin d'être à leur écoute et proposer un soutien.

- Les chauffeurs du service de transport social poursuivent leurs missions essentielles (en respectant bien sûr les consignes de prévention en vigueur) et continuent à assurer le transport de personnes âgées et à mobilité réduite pour des rendez-vous médicaux et pour faire des courses. Pour pouvoir répondre aux demandes actuelles de livraison de petites courses (alimentation et médicaments), le Collège a autorisé les chauffeurs du service à effectuer des achats indispensables pour les personnes maintenues à domicile.
- Depuis le vendredi 13 mars et afin de limiter les risques de contamination, les repas ne sont plus servis sur place. Les restaurants sociaux assurent depuis la distribution de repas à emporter.
- L'asbl Le Filet continue à répondre aux demandes d'aide alimentaire des plus précarisés et poursuit la distribution de colis alimentaires tout en adaptant son fonctionnement pour garantir au maximum la sécurité des bénéficiaires et des travailleurs.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Le Bourgmestre f.f.,

F. CUMPS.